

Consommer et Echanger autrement à Nanterre

Charte de principes

L'adhésion à l'association entraîne l'adhésion aux principes tels qu'ils sont ici définis

La charte de l'association tient compte de la charte générale des amap et de la charte du sel et ne s'y substitue pas.

L'association s'efforce de

- Respecter les droits de l'homme et la dignité humaine et en particulier les droits sociaux et humains de tous les acteurs de la filière du producteur au consommateur
- Préserver les biens communs de l'humanité nécessaires aux générations actuelles et futures
- Assurer à ses membres une information pour leur permettre de s'émanciper des conditionnements imposés par la société, notamment par les médias dominants et la publicité.
- Promouvoir des logiques de coopération et de fraternité, et non de compétition et d'individualisme,
- Favoriser la pratique de la démocratie participative par l'écoute, la relation et la réciprocité

La consommation responsable suppose que :

1/ la consommation n'est pas un acte passif ; c'est un choix qui influence la société

2/ la consommation responsable est un processus qui s'acquiert grâce aux échanges ; l'association a de fait une fonction pédagogique des membres entre eux selon des modes d'échanges réciproques de savoirs, de savoir faire et de services.

3/ la consommation responsable suppose une solidarité entre tous les acteurs de l'échange et donc favorise les choix respectant la vie des hommes et des femmes au travail

4/ la consommation responsable suppose une solidarité entre les consommateurs et les générations futures et donc favorise les choix de produits respectant l'environnement de la planète tant au cours de leur fabrication leur transformation et de leur transport

5/ la consommation responsable suppose un respect de la santé des consommateurs en choisissant des produits sains ;

De ce fait le fonctionnement de l'association est participatif, démocratique et solidaire.

Il exclut tout profit et toute spéculation financière

La solidarité est conçue non comme une assistance, mais comme une réciprocité et une co-responsabilité de chacun envers tous, (des relations interpersonnelles à une solidarité mondiale).

Les membres adhérents de l'association ne peuvent en aucun cas se réclamer de l'association ou s'y référer dans une communication extérieure relative à l'exercice de leurs activités syndicales, politiques ou religieuses.